



DOSSIER D'INSCRIPTION

SAISON 2025/2026

Si vous aviez déjà une licence à l'E.S.H. pour la saison 2024/2025 (à partir de la catégorie U6)

Vous n'avez qu'à vous présenter à une séance d'inscriptions pour procéder au renouvellement de votre licence.

Le paiement sera à réaliser le jour de l'inscription lors de laquelle il faudra également signer l'acceptation des CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES D'ADHESION à notre association sur le bulletin de renouvellement, les deux permettant de valider la licence.

Si vous n'aviez pas de licence à l'E.S.H. pour la saison 2024/2025

Il est nécessaire de réunir l'ensemble des pièces justificatives avant de nous contacter, aucun dossier ne sera pris si celui-ci n'est pas totalement complet.

Apporter l'ensemble des photocopies des justificatifs et la fiche de renseignement dûment remplie lors d'une séance d'inscriptions.

Séances d'inscriptions

A partir du 04 juin 2025,
Du lundi au vendredi 18H-20H
Le mercredi de 14H à 20H

Pour toutes informations : inscriptions@esh95.fr

Tout seul, on va plus vite.

Ensemble, on va plus loin.

Proverbe Africain



CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES D'ADHESION

CONDITIONS GENERALES

Article 1. La licence est une licence-assurance : elle implique, au même titre que tous les sports adhérant au Ministère de la Jeunesse et des Sports, l'obligation pour le club d'assurer le joueur pour les entraînements et les matches officiels si celui-ci est convoqué.

Article 2. Tout accident survenu dans le cadre des activités de Entente Sportive Herblay devra être signalé obligatoirement au dirigeant responsable, dans les 24 heures, afin que celui-ci déclare l'accident au secrétaire du club par le biais du formulaire officiel « Déclaration d'accident » dûment rempli.

Article 3. La cotisation comprend : les activités sportives, les assurances, les frais de fonctionnement du club, l'encadrement, le matériel sportif et pédagogique, les frais d'arbitrages, les frais de formation des éducateurs, les engagements versés au District du val d'Oise de Football, à la Ligue de Paris Ile-de-France et à la Fédération Française de Football, etc...

Article 4. Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation d'un membre en cours d'année même en cas de démission, de départ dans un autre club, de déménagement, de départ suite à la mutation professionnelle du joueur ou de ses parents, d'exclusion de l'association, de blessure ou de suspension infligée par les instances légales du football ou par le club.

Article 5. Le club ne s'engage pas à la convocation systématique pour les matches mais chaque éducateur fait le maximum pour faire jouer tous les joueurs : le nombre d'équipes y contribue.

Article 6. En cas d'arrêt des compétitions, ou des entraînements, suite à une décision du gouvernement ou de la municipalité d'Herblay-sur-seine (cas de force majeure), il ne sera procédé à aucun remboursement, partiel ou total.

Article 7. En aucun cas, l'Entente Sportive Herblay ne peut-être tenu responsable de tout incident ou accident survenu à un licencié en dehors d'un déplacement ou activité sportive non organisée par l'Entente Sportive Herblay.

CONDITIONS PARTICULIERES

Article 8. Le représentant légal (père, mère, tuteur) d'un enfant mineur

8.01 Autorise le déplacement de leur enfant mineur lors d'une activité organisée par le club de Entente Sportive Herblay, par un dirigeant licencié du club ou un parent, dans leur véhicule personnel

8.02 Autorise le responsable d'équipe dans laquelle évolue leur enfant à prendre les dispositions médicales nécessaires en cas d'urgence et lors d'une activité organisée par le club de Entente Sportive Herblay.

8.03 Autorise le club Entente Sportive Herblay à photographier ou enregistrer des vidéos de leur enfant à des fins liées expressément au club de Entente Sportive Herblay pour sa promotion, ses informations ou autres besoins pédagogiques et que ces supports soient diffusés sur les médias sociaux du club (par exemple Instagram, Facebook, TikTok, ... - Liste non exhaustive)

8.04 Doit signaler lors de son adhésion les allergies, traitements médicamenteux ou autres informations à connaître dans le cas où l'enfant ne serait pas accompagné (entraînement, match, stage, tournoi,...) par son représentant légal et que sa garde soit confié à l'Entente Sportive d'Herblay

Article 9. L'accompagnateur (Un parent, un licencié, une personne désignée par un membre du comité de l'E.S.H.), qui serait amené à transporter des joueurs dans un véhicule, doit être détenteur d'un permis de conduire valide, d'une assurance pour le véhicule garantissant le dommages en cas d'accident des personnes transportées, un contrôle technique valide (si concerné), utiliser un véhicule conforme à la réglementation et respecter le code de la route. Les documents officiels pouvant être demandés par l'Entente Sportive Herblay pour vérification.

L'adhésion à l'Entente Sportive d'Herblay requiert l'acceptation totale et entière de l'ensemble des articles de cette page.

Ces conditions sont consultables sur le site de l'ESH : <https://esh95.fr/conditions-generales-et-particulieres-dadhesion/>

Les frais d'adhésion



Les frais d'adhésion pour cette saison sont d'un montant total de **300€ ***

* Réduction possible en cas de fratries.

Nous vous rappelons que ces frais d'adhésion comprennent **la cotisation ET les équipements.**

Le club E.S.H. a décidé cette année de doter chacun des adhérents de la manière suivante (pas de frais supplémentaire, compris dans l'adhésion !!)

	A partir de U13G / U15F • 1 survêtement • 1 sweat • 1 paire de chaussettes
	Jusqu'à U12G / U13F • 1 survêtement • 1 sweat • 1 tenue de match (Short/maillot) • 1 paire de chaussettes

Les aides financières (PassSport, Aide municipale, bons CAF, ...) sont acceptées et viennent en déduction du montant de la cotisation. Si les justificatifs des différentes aides ne sont pas fournis le jour de l'inscription, un chèque de caution (non encaissé) sera demandé d'un montant égal à la somme totale des aides. La date limite de remise des justificatifs est le **30/09/2025**, passé cette date, l'absence de justificatif entraîne la mise à l'encaissement dudit chèque.

*Les photos de cette page ne sont pas contractuelles.



Les documents à fournir

- La fiche de renseignements (**Page 8**) dûment remplie
- Photo Couleur récente (3,5 x 4,5 cm), sur fond uni, les yeux ouverts
- Un certificat médical si vous avez répondu « Oui » à l'une des questions du questionnaire de santé *
- Vous êtes **mineur**

De nationalité étrangère en France **avec** ses parents

- Pièce d'identité indiquant le nom prénom de l'enfant la date et **lieu** de Naissance
- Pièce d'identité d'un des parents indiquant le nom prénom, la date et **lieu** de Naissance (Attestation de filiation si le nom est différent)
- Attestation de domicile au nom des parents

De nationalité étrangère en France **sans** ses parents

- Pièce d'identité indiquant le nom prénom de l'enfant la date et **lieu** de Naissance
- Pièce d'identité du tuteur indiquant le nom prénom, la date et **lieu** de Naissance
- Attestation de domicile au nom du tuteur
- Attestation d'un organisme français attestant du droit de tutorat de l'enfant par le tuteur.

De nationalité française

- Pièce d'identité indiquant le nom prénom de l'enfant la date et **lieu** de Naissance
- Pièce d'identité d'un des parents indiquant le nom prénom, la date et **lieu** de Naissance (Attestation de filiation si le nom est différent)
- Attestation de domicile si l'adresse actuelle diffère de celle indiquée sur les papiers d'identité

- Vous êtes **majeur**

De nationalité étrangère/française

- Pièce d'identité indiquant le nom prénom, la date et **lieu** de Naissance.

- Le montant de la cotisation (numéraire, chèques, ...)

* Documents consultables ou téléchargeables sur

<https://esh95.fr/inscriptions-2025-2026>



ENTENTE SPORTIVE HERBLAY

UNIS PAR UNE ÉQUIPE, ANIMÉS PAR LA PASSION

Nouvel(le) adhérent(e) E.S. HERBLAY (561058)

Nom en MAJUSCULE

Prénom en MAJUSCULE

Date de naissance .. / .. /

Sexe ☐ Masculin ☐ Féminin

Lieu de naissance

Indiquer la ville (et le pays si différent de la France)

CP

Nationalité ☐ Française ☐ Etrangère

Adresse (N° et rue)

Ville

CP

Nom & prénom du représentant légal

(Indiquer le nom du responsable légal pour un(e) joueur(se) **mineur(e)** ET si le nom de l'enfant est différent de celui du responsable.)

Date de naissance du représentant légal .. / .. / ☐ Père ☐ mère ☐ Repr. légal

J'ai déjà joué au foot dans un(e)

☐ Club français

☐ Fédération étrangère

☐ Jamais

Questionnaire de santé FFF

☐ J'ai répondu **OUI** à une des questions *

☐ J'ai répondu **NON** à toutes les questions

Adresse mail en MAJUSCULE (si invalide)

Téléphone (si invalide ou absent)

.....

.....

Taille des équipements

Assurance complémentaire FFF
(Payante en sus)

☐ **OUI**, je souhaite souscrire à l'assurance complémentaire FFF

☐ **NON**, je ne souhaite pas souscrire à l'assurance complémentaire FFF

☐ **NON**, je ne souhaite pas que mes coordonnées soient diffusées sur les site FFF et autres

☐ **OUI**, je souhaite être informé par mail d'offres de la FFF ou de ses partenaires

* Certificat médical à fournir dans ce cas

→ Le certificat médical reste obligatoire dans le cas d'un **joueur majeur** n'ayant jamais bénéficié de licence.

☒ Je certifie exact les informations saisies dans ce document ainsi que celles renseignées lors de la procédure de renouvellement via le service dématérialisé, je certifie également accepter dans leur intégralité les conditions générales et particulières d'adhésion et accepte d'être contacté par mail et/ou téléphone par ESH pour valider cette inscription.

☒ Je m'engage à transmettre à l'E.S.H. dès leur réception le(s) justificatif(s) des montants des aides financières et cela impérativement avant le **30/09/2025**, ce qui donnera lieu à la restitution du chèque de caution sous un délai de 2 mois

☒ J'ai pris connaissance qu'aucun remboursement ne sera effectué en échange des aides financières. Je suis conscient que l'absence du(es) justificatif(s) fourni(s) au plus tard le **30/09/2025** ou pour un défaut à l'encaissement du chèque de caution, je ne pourrais plus participer aux activités de l'E.S.H.

☒ Je m'engage à respecter le mode paiement indiqué ce jour, je ne pourrai prétendre à aucun remboursement et/ou autre compensation si je me voyais interdire l'accès aux activités de l'E.S.H. pour un défaut de règlement en totalité du montant de l'adhésion

Signature, précédé de la mention « lu et approuvé »

Fait à HERBLAY, le : .. / .. /

Réservé à l'E.S.H.

Inscription vérifiée par

Montant cotisation

€

Mode de règlement

☐ CHQ

☐ CB

☐ NUM

☐ HERBLAY

☐ ANCV

☐ P Sport

Date

Montant par paiement

../..

€

../..

€

../..

€

../..

€

../..

€

../..

€

../..

€

../..

€

../..

€

../..

€

../..

€

../..

€



ENTENTE SPORTIVE HERBLAY

UNIS PAR UNE ÉQUIPE, ANIMÉS PAR LA PASSION

Les horaires d'entraînement

Jour	Horaire	Catégorie / équipe	G/F	Terrain
Lundi	17:00 à 18:30	U7/U9	♀ / ♂	Terrain Football Synthé 1 (à valider)
Lundi	17:00 à 18:30	U12AV	♂	Terrain Football Synthé 2 (à valider)
Lundi	18:30 à 19:45	U15 F + Gardien (F.A.)	♀ / ♂	Terrain Football Entraînement (Herbe 2)
Lundi	18:30 à 19:45	U11	♂	Terrain Football Synthé 1
Lundi	18:30 à 19:45	U10 / U11 + U13	♀	Terrain Football Synthé 2
Lundi	20:00 à 22:00	U18	♀	Terrain Football Synthé 1
Mardi	18:15 à 19:45	U14 A&B	♂	Terrain Football Synthé 2
Mardi	18:15 à 19:45	U12	♂	Terrain Football Synthé 1
Mardi	18:15 à 19:45	U14 C + U13 A&B	♂	Terrain Football Entraînement (Herbe 2)
Mardi	20:00 à 22:00	U18 A&B	♂	Terrain Football Synthé 1
Mardi	20:00 à 22:00	CDM	♂	Terrain Football Synthé 2
Mercredi	11:00 à 12:30	Baby Foot	♀ / ♂	Terrain Football Synthé 1
Mercredi	13:45 à 15:30	U9	♀ / ♂	Terrain Football Entraînement (Herbe 2)
Mercredi	13:45 à 15:30	U6 / U7	♀ / ♂	Terrain Football Synthé 1
Mercredi	13:45 à 15:30	U8	♀ / ♂	Terrain Football Synthé 2
Mercredi	15:30 à 17:00	U10 / U11	♂	Terrain Football Entraînement (Herbe 2)
Mercredi	15:30 à 17:00	U10	♂	Terrain Football Synthé 1
Mercredi	15:30 à 17:00	U11	♂	Terrain Football Synthé 2
Mercredi	17:00 à 18:30	Gardien (A 11)	♂	Terrain Football Entraînement (Herbe 2)
Mercredi	18:30 à 20:00	U16 A&B	♂	Terrain Football Synthé 1
Mercredi	18:30 à 20:00	U15	♀	Terrain Football Synthé 2
Mercredi	18:30 à 20:00	U10 / U11 + U13	♀	Terrain Football Entraînement (Herbe 2)
Mercredi	20:00 à 22:00	Seniors C	♂	Terrain Football Synthé 2
Mercredi	20:00 à 22:00	Seniors A/B	♂	Terrain Football Synthé 1
Mercredi	20:00 à 22:00	U18	♀	Terrain Football Entraînement (Herbe 2)
Jeudi	18:15 à 19:45	U14 C / U13 A&B + U12	♂	Terrain Football Synthé 2
Jeudi	18:15 à 19:45	U14 A&B	♂	Terrain Football Synthé 1
Jeudi	20:00 à 22:00	Vétérans +35	♂	Terrain Football Synthé 1
Jeudi	20:00 à 22:00	Vétérans +45	♂	Terrain Football Synthé 2
Jeudi	20:00 à 22:00	Vétérans +55 + CDM	♂	Terrain Football Entraînement (Herbe 2)
Vendredi	17:00 à 18:30	U8	♀ / ♂	Terrain Football Synthé 1 (à valider)
Vendredi	18:30 à 19:45	U10 / U16	♂	Terrain Football Entraînement (Herbe 2)
Vendredi	18:30 à 19:45	U16 A&B	♂	Terrain Football Synthé 2
Vendredi	18:30 à 19:45	U10	♂	Terrain Football Synthé 1
Vendredi	20:00 à 22:00	Seniors C	♂	Terrain Football Synthé 2
Vendredi	20:00 à 22:00	U18 A&B	♂	Terrain Football Entraînement (Herbe 2)
Vendredi	20:00 à 22:00	Seniors A/B	♂	Terrain Football Synthé 1
Samedi	09:00 à 10:00	Baby Foot	♀ / ♂	Terrain d'honneur / Gymnase (à valider)

Il est toujours préférable en cas d'intempéries météorologiques sérieux, de consulter les réseaux sociaux du club pour s'assurer que la Municipalité ou le club n'ont pas été amenés à fermer les installations sportives.

Pour les joueurs mineurs les parents doivent toujours s'assurer que l'activité organisée par le club a bien lieu avant de confier leur(s) enfant(s) à l'éducateur.

Pour les créneaux de 2H00 cela prend en compte 15 minutes avant/après la séance pour se doucher, se changer, etc ... La séance sportive dure au maximum 1h30.